



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 mars 2010

SEANCE DU 8 MARS 2010

CONVENTION VILLE DE NIORT/ASSOCIATION
'SI C'EST NIORT' POUR L'UTILISATION
D'UNE SALLE AU CENTRE DU GUESCLIN

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 12 mars 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : M. Nicolas MARJAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

- Josiane METAYER donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Aurélien MANSART donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY - Mme Maryvonne ARDOUIN

DUGUESCLIN-FESTIVAL
DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE&CULTURE

CONVENTION VILLE DE NIORT/ASSOCIATION 'SI C'EST NIORT'
POUR L'UTILISATION D'UNE SALLE AU CENTRE DU GUESCLIN

Monsieur Patrick DELAUNAY Conseiller Municipal Délégué Spécial expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans ses statuts, l'association « si c'est Niort » s'est donnée pour objet l'organisation d'activités culturelles.

Elle propose à ses adhérents la diffusion de cours de salsa qui se veulent comme des moments privilégiés, de convivialité autour de la culture sud américaine, en utilisant le vecteur de la danse : la salsa.

Inscrite dans la concertation établie en vue des modalités d'utilisation de la nouvelle salle de danse à Du Guesclin, l'association « si c'est Niort » a préféré demander l'utilisation du foyer équipé d'un comptoir, de tables et de chaises, dans une ambiance « bistrot », ce cadre correspondant mieux à l'esprit festif du temps de rencontre des adhérents.

Ce cadre se prête à des cours « ouverts » à des non adhérents pour une initiation, et à la découverte de certains aspects de la culture sud-américaine.

Aussi l'association « si c'est Niort » propose un projet culturel basé sur la rencontre et le partage, élargi à la population du quartier et des niortais intéressés par cette démarche.

Sur un rythme hebdomadaire à raison de 2 H le mercredi de 19 h A 21 h, l'association dispenserait ses cours de salsa. Une fois par mois, « si c'est Niort » proposerait un cours d'initiation ouvert gratuitement aux non adhérents et une animation axée sur la découverte de la culture sud américaine. D'autres créneaux en fonction d'opportunités culturelles ou de vie sociale pourraient être utilisés.

Après le départ de l'université, la ville de Niort a souhaité développer sur le site de Du Guesclin des activités de type culturel et des projets ayant pour objectif une « éducation populaire ». Le projet de « si c'est Niort » répond à cette double ambition. La ville de Niort propose un conventionnement qui valorise l'engagement de cette association à titre expérimental pour une durée de 4 mois.

Un bilan d'activités sera établi à l'issue de cette période pour envisager des modalités éventuelles de reconduction.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder à l'association « si c'est Niort » 2 heures hebdomadaires au foyer de Du Guesclin, le mercredi de 19 h à 21 h, moyennant le paiement d'une redevance d'un montant égal au tarif voté par le Conseil municipal du 7 décembre 2009 pour l'utilisation de la salle de danse, soit : 8,40€ pour 2 heures ;
- accorder le principe de la gratuité d'utilisation du foyer une fois par mois pour des animations ouvertes aux non adhérents ;
- exonérer prioritairement les autres demandes d'utilisation du foyer en vue d'animations ouvertes aux non adhérents de l'association ;
- approuver la convention avec l'association « si c'est Niort » pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2010 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
Le conseiller municipal spécial délégué

Signé

Patrick DELAUNAY